



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20820  
29 août 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Algérie, Colombie, Ethiopie, Malaisie, Népal, Sénégal et  
Yougoslavie : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 607 (1988) du 5 janvier 1988, 608 (1988) du 14 janvier 1988 et 636 (1989) du 6 juillet 1989,

Ayant appris qu'Israël, puissance occupante, a une fois de plus, au mépris de ces résolutions, expulsé cinq civils palestiniens le 27 août 1989,

Gravement préoccupé par la situation dans les territoires palestiniens occupés,

Rappelant la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, en particulier ses articles 47 et 49,

1. Déplore qu'Israël, puissance occupante, continue à expulser des civils palestiniens;

2. Demande à Israël d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires palestiniens occupés des personnes expulsées et de cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens;

3. Réaffirme que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, s'applique aux territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, ainsi qu'aux autres territoires arabes occupés;

4. Décide de suivre l'évolution de la situation.

-----